

ma formation

MÉTIERS DU BÂTIMENT
ET TRAVAUX PUBLICS

2nd SEMESTRE

2024

09

Chef(fe)s d'entreprise,
Conjointes Collaboratrices
& Salarié(e)s

CTFPA 

CNATP
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE



 **CAPEB**
L'Artisanat du Bâtiment
ARIÈGE

La CAPEB et la CNATP de l'Ariège ont développé ensemble un service de proximité destiné à vous aider, à vous accompagner dans vos démarches de formations pour vous-même, votre conjoint et vos salariés.

De l'identification de vos besoins à la programmation des formations, en passant par le montage des dossiers de prise en charge financière, notre chargée de la formation vous accompagne dans toutes vos démarches.

**VOUS
FORMEZ
CHEZ
VOUS**

Pour les entreprises qui ont suffisamment d'effectifs, nous pouvons organiser entièrement la formation dans vos locaux, sachant que suivant les thèmes, il faut regrouper entre 8 et 12 stagiaires. Vous pouvez également voir avec des collègues de regrouper plusieurs salariés d'autres entreprises sur le même thème.

Téléphone : 05 34 09 81 82
courriel : formation@u2p09.fr

1

CONSEILS

- Identification de vos besoins
- Information sur les formations obligatoires
- Conseil pour accéder et se préparer aux nouveaux marchés

2

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

- Montage des dossiers
- Suivi des remboursements

3

PROGRAMMATION, SUIVI ET ACCUEIL

- **Programmation** des formations les plus adaptées à vos Entreprises, à vos marchés et aux évolutions des besoins de vos clients et de la réglementation des métiers.
- **Suivi** des dossiers des formations continues obligatoires
- **Accueil** des stagiaires et contrôle de leur satisfaction

CONTACTS

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Katia CATTANEO

Chargée formations et qualifications
05.34.09.81.82

« Back Office Formation », Inscriptions aux formations, Gestions des suivis,
Renseignements et conseils,
Enregistrement des paiements,
Procédures liées aux qualifications.

Monique MACIEL

Chargée des relations entreprises
06.80.04.08.78

Ingénierie formation, Conseils et orientation aux entreprises,
Audit et plan d'action individualisés
Qualifications, labels et marque, et notamment RGE

SÉCURITÉ - FORMATIONS OBLIGATOIRES

RSST (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail).....	page 6
CACES NACELLE R486 CAT.B.....	page 6
TRAVAUX EN HAUTEUR.....	page 6
HABILITATION ELECTRIQUE B2V-BR	page 7
ÉCHAFAUDAGES.....	page 7
MANIPULATION EXTINCTEURS ET ÉVACUATION DES LOCAUX.....	page 7
HABILITATION ELECTRIQUE BO-HOV-BS (Personnel non Electricien)	page 8
SST (Sauveteur Secouriste du Travail)	page 8
AIPR Encadrant Concepteur.....	page 9
(Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)	

GESTION DES ENTREPRISES DU BATIMENT

DOCUMENT UNIQUE DU BTP.....	page 10
CHORUS PRO.....	page 10
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR DU BATIMENT ET DES TP.....	page 10
AIDES AUX TRAVAUX.....	page 11
TVA DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT.....	page 11

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - QUALIFICATION RGE

QUALIPV MODULE ELEC	page 12
FEEBAT REMOVE.....	page 12
IRVE Niv.1 (Installation de bornes de recharge de véhicules électriques).....	page 12

TECHNIQUES MÉTIERS

MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES.....	page 13
PROFESSIONNEL GAZ.....	page 13
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	page 13
ACTUALISATION RÉGLEMENTAIRE MENUISERIES EXTÉRIEURES.....	page 14

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

FAFCEA-CONSTRUCTYS.....	page 14
-------------------------	---------

SEPTEMBRE	
1	D
2	L
3	M
4	M
5	J
6	V
7	S
8	D
9	L
10	M
11	M
12	J
13	V
14	S
15	D
16	L
17	M
18	M
19	J
20	V
21	S
22	D
23	L
24	M
25	M
26	J
27	V
28	S
29	D
30	L

OCTOBRE	
1	M
2	M
3	J
4	V
5	S
6	D
7	L
8	M
9	M
10	J
11	V
12	S
13	D
14	L
15	M
16	M
17	J
18	V
19	S
20	D
21	L
22	M
23	M
24	J
25	V
26	S
27	D
28	L
29	M
30	M
31	J

NOVEMBRE	
1	V
2	S
3	D
4	L
5	M
6	M
7	J
8	V
9	S
10	D
11	L
12	M
13	M
14	J
15	V
16	S
17	D
18	L
19	M
20	M
21	J
22	V
23	S
24	D
25	L
26	M
27	M
28	J
29	V
30	S

DÉCEMBRE	
1	D
2	L
3	M
4	M
5	J
6	V
7	S
8	D
9	L
10	M
11	M
12	J
13	V
14	S
15	D
16	L
17	M
18	M
19	J
20	V
21	S
22	D
23	L
24	M
25	M
26	J
27	V
28	S
29	D
30	L
31	M

SÉCURITÉ - FORMATIONS OBLIGATOIRES

Pages 6 à 9

- RSST (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail)
- CACES NACELLE R486 CAT.B
- TRAVAUX EN HAUTEUR
- HABILITATION ELECTRIQUE B2V-BR
- ÉCHAFAUDAGES
- MANIPULATION EXTINCTEURS ET ÉVACUATION DES LOCAUX
- HABILITATION ELECTRIQUE BO-HOV-BS (Personnel non Electricien)
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BR
- AIPR Encadrant Concepteur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

GESTION DES ENTREPRISES DU BATIMENT

pages 10 à 11

- DOCUMENT UNIQUE DU BTP
- CHORUS PRO
- TVA DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT
- INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR DU BTP
- AIDES AUX TRAVAUX

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - QUALIFICATION RGE

page 12

- QUALIPV MODULE ELEC
- FEEBAT RENOVE
- IRVE Niv.1 (Installation de Bornes de Recharge pour Véhicule électrique)

TECHNIQUES MÉTIERS

Pages 13 à 14

- MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES
- PROFESSIONNEL GAZ
- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- ACTUALISATION RÈGLEMENTAIRE MENUISERIES EXTÉRIEURES

RSST- Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

Animé par Jean-Marc PONS

Vous ou votre salarié, arrivez à terme de la validité de votre SST.
Nous vous proposons une session Recyclage SST afin de conserver la validité du brevet de secourisme, pour lequel il est obligatoire de suivre un recyclage une fois tous les deux ans.

Revoir, confirmer et réactualiser les gestes indispensables pour porter secours aux victimes dans le cadre du travail en attendant l'arrivée des secours médicalisés.

VALIDITÉ
2
ANS

11 Septembre 2024

3 Décembre 2024



Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 27 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 245€)

Salarié 104€
(participation CONSTRUCTYS 168 €)

Salarié autre..... 272€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger le bulletin d'inscription](#)

SESSION
11/09/2024

SESSION
03/12/2024

[Cliquer Ici pour télécharger le bulletin d'inscription](#)

CACES R486 CAT.B

Animé par ECF



Le CACES, Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés.

Objectif :
Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

Jour 1 - THEORIE
Jour 2 - PRATIQUE
Jour 3 - TESTS

VALIDITÉ
5
ANS

du 16 au 18 Septembre 2024

Lieu: ECF Pamiers
Durée: 21 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 816 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 81 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 735 €)

Salarié 312€
(participation CONSTRUCTYS 504 €)

Salarié autre..... 816€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

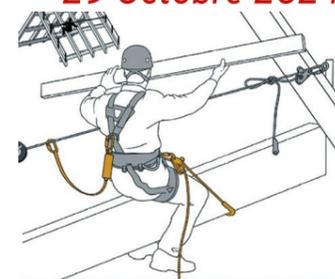
[Cliquer Ici pour télécharger Le bulletin d'inscription](#)

TRAVAUX EN HAUTEUR

Animé par PERFORM

Maîtriser la législation relative à ces matériels, les règles de prévention qui en découlent et être capable de les appliquer sur le chantier.

- Sensibiliser et analyser les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et respecter la réglementation concernant les travaux temporaires en hauteur
- Acquérir la maîtrise de l'utilisation du harnais en respectant les règles de sécurité et de conformité
- Se déplacer en milieu vertical sous la responsabilité d'un technicien cordiste



20 Septembre 2024

29 Octobre 2024

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 27 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 245 €)

Salarié 104€
(participation CONSTRUCTYS 168 €)

Salarié autre..... 272€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger le bulletin d'inscription](#)

SESSION
20/09/2024

SESSION
29/10/2024

[Cliquer Ici pour télécharger le bulletin d'inscription](#)

HABILITATION ELECTRIQUE B2V-BR

du 30 Sept. au 2 Oct. 2024

Animé par PERFORM

Depuis le 1er juillet 2015, l'habilitation électrique est OBLIGATOIRE

Être capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques Basse Tension dans le respect de la norme NF C18-510.

- Connaître la réglementation en vigueur
- Evaluation des risques, incidence sur le comportement et règles de sécurité : Personnes intervenantes, Domaines de tension et zones à risque électrique
- Consignation et travaux hors tension en BT
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
- Interventions en BT



- Consignation, travaux, opérations particulières
- Sécurité lors des opérations de mesurage
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

VALIDITÉ
3
ANS

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 816 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 81 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 735 €)

Salarié 312€
(participation CONSTRUCTYS 504 €)

Salarié autre..... 816€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger Le bulletin d'inscription](#)

ÉCHAFAUDAGES

Animé par PICA



Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques.

Vos salariés doivent être formés au montage, démontage et à la réception des échafaudages Cette formation pratique de 3 jours vous permettra d'obtenir l'attestation nécessaire.

Objectif :
Savoir monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages de pieds fixes en toute sécurité.

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 816 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 81 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 735 €)

Salarié 312€
(participation CONSTRUCTYS 504 €)

Salarié autre..... 816€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger Le bulletin d'inscription](#)

MANIP.EXTINCTEURS & EVACUATION DES LOCAUX

15 Novembre 2024

Animé par PERFORM

Equipier de Première Intervention

Objectifs :

- Réagir face à un début d'incendie : utiliser les extincteurs en toute sécurité
- Être capable de donner l'alerte et d'évacuer les locaux en toute sécurité.



Théorie :

- Consignes de sécurité de l'établissement/Triangle du feu/Principales causes de feu,
- Classes de feux /Agents extincteurs /Manipulation d'un extincteur,
- Modes et procédés d'extinction, L'évacuation et sa mise en place
- Qu'est-ce qu'un Equipier de Première Intervention

Pratique :

- Manipulation des différents types d'extincteurs sur feux réels,
- Comment utiliser un extincteur,
- Travaux pratiques d'extinction sur les trois principales classes de feux,
- Intervention individuelle sur feux de classe A, B, C, F
- Mise en situation d'évacuation sur site

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272€

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 27 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 245 €)

Salarié 104 €
(participation CONSTRUCTYS 168 €)

Salarié autre..... 272€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger Le bulletin d'inscription](#)

HABILITATION ELECTRIQUE BO-HOV-BS

du 21 au 22 Novembre 2024

Animé par PERFORM

L'habilitation électrique est OBLIGATOIRE et IMPORTANTE

Toute personne « non électricien » chargé d'assurer les travaux (BO-HOV) ou petites interventions prédéterminées par une note de service (BS) sur tout ou partie d'un ouvrage électrique en exploitation, mis hors tension.

- Rôle du chargé d'intervention
- Notions élémentaires d'électricité circuit électrique
- Sensibilisation aux risques électriques
- La prévention des risques électriques
- Publication NF C18-510
- Appareillage électrique BT
- Opérations dans l'environnement
- Application pratique



VALIDITÉ
3
ANS

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 54 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 490 €)

Salarié 208 €
(participation CONSTRUCTYS 336 €)

Salarié autre..... 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

SST - Sauveteur Secouriste du Travail

du 26 au 27 Novembre 2024

Animé par Jean-Marc PONS

L'article R241.39 du Code du Travail exige que :

« dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction pour donner les premiers secours d'urgence ».

Il est important que des membres de l'entreprise en nombre suffisant aient reçu une formation aux premiers secours pour protéger, alerter et secourir.

Cette formation permet d'obtenir le brevet SST et de répondre aux obligations en matière d'évaluations des risques professionnels.



VALIDITÉ
2
ANS

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 54 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 490 €)

Salarié 208 €
(participation CONSTRUCTYS 336 €)

Salarié autre..... 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

RECYCLAGE HAB. ELEC. B2V-BR

du 2 au 3 Décembre 2024

Animé par PERFORM

Objectif :

Être capable de connaître le risque électrique et savoir mettre en œuvre les procédures de sécurité et connaître les limites des interventions BR.



- Symboles d'habilitation et rôles de chacun
- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Interventions en basse tension d'entretien et de dépannage
- Matériels électriques BT et HT
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Utilisation du matériel et de l'outillage spécifique aux interventions BT
- Opérations de consignation et documents associés
- Passage du QCM

VALIDITÉ
3
ANS

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 54 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 490 €)

Salarié 208 €
(participation CONSTRUCTYS 336 €)

Salarié autre..... 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

10 Décembre 2024

Animé par PERFORM

Formation obligatoire depuis le 1er janvier 2018



- Connaître la réglementation DT - DICT
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux
- Se situer dans les niveaux de responsabilité parmi les différents acteurs
- Se préparer aux questions QCM

VALIDITÉ
5
ANS

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 27 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 245 €)

Salarié 104 €
(participation CONSTRUCTYS 168 €)

Salarié autre..... 272 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

L'outil digital dédié aux artisans du bâtiment

Devis, Facturation, Gestion d'activité, Planning



La digitalisation de vos chantiers

Pour plus d'informations
Monique MACIEL
Chargée des relations entreprises
05.34.09.81.82 ou 06.80.04.08.78

Jusqu'à 23% de remise supplémentaire sur des tarifs déjà canon !!

OFFRE
SPECIALE

Réservée
aux adhérents



Pour plus d'informations, Monique MACIEL Chargée des relations entreprises 05.34.09.81.82 ou 06.80.04.08.78

DOCUMENT UNIQUE DU BTP

19 Septembre 2024

Animé par PERFORM

Objectif :

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels, améliorer les conditions de travail, gagner en performance et rédiger le document unique pour une entreprise du BTP.

Programme :

- Présentation démarche document unique
- Comment rédige t'on son document unique ?
- Présentation des mesures de prévention



Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 62 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 210 €)

Salarié 104€
(participation CONSTRUCTYS 168 €)

Salarié autre..... 272 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

CHORUS PRO

14 Octobre 2024

Animé par Régine MOULLET

OBLIGATOIRE AU 1er JANVIER 2020
(plus de dépôt papier)

La facture dématérialisée ou facture électronique est un outil de simplification des rapports entre clients et fournisseurs. Dans le cadre des marchés publics, son usage est obligatoire pour toutes les entreprises au 1er janvier 2020.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les enjeux et objectifs de la dématérialisation des factures
- Se familiariser avec la plateforme Chorus Pro
- Connaître les fonctionnalités principales pour créer son compte et déposer ses factures en mode portail
- Suivre l'évolution de sa facture, du dépôt au règlement

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 72 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 200 €)

Salarié 80 €
(participation CONSTRUCTYS 160 €)

Salarié autre..... 272 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

TVA DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT

23 Octobre 2024

Animé par Joël BAILLOUD-CONSTRUIRE DEMAIN

Objectif :

Comprendre l'exigibilité de la TVA selon l'option TVA sur les débits ou TVA sur les encaissements, y compris l'impact sur la trésorerie des entreprises du bâtiment, identifier les démarches administratives des contrats de sous-traitance entre professionnel et l'impact sur la déclaration de TVA. Obligations déclaratives et administratives : attestations de TVA et Visualiser la déclaration de TVA et méthodes déclaratives

Programme :

- Distinguer les différents travaux possibles au secteur du Bâtiment et associer les taux de TVA à appliquer
- Différencier les attestations de TVA liées au Bâtiment selon l'exigibilité de la TVA au taux réduit, schématiser le processus de la TVA et son fonctionnement.
- Présenter le contrat de sous-traitance entre professionnels...

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 72 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 200 €)

Salarié 80 €
(participation CONSTRUCTYS 192 €)

Salarié autre..... 272€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

I.A. DANS LE SECTEUR DU BTP

Du 21 au 22 Novembre 2024

Animé par VOUS FORMEZ

Découvrir L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics

Objectif :

Maîtriser les outils d'IA pour la rédaction et l'analyse, développer son entreprise avec l'IA et optimiser les processus avec l'IA

Programme:

- Comprendre l'impact de l'IA dans son univers professionnel.
- Qu'est-ce que l'IA générative et quels sont les outils et applications.
- Comprendre l'art du Prompt, ses fondamentaux, ses règles et subtilités.
- Activité d'apprentissage autour des demandes que l'on a à faire à l'IA
- Exercices pratiques et tests de génération
- IA et les documents administratifs (techniques d'utilisation)
- Analyse de documents avec l'IA
- Prospection et développement avec l'IA (stratégie d'utilisation pour développement commercial)
- Optimiser les processus avec l'IA (démonstrations outils métiers)

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise.....144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 400€)

Salarié160 €
(participation CONSTRUCTYS 384 €)

Salarié autre..... 544€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

AIDES AUX TRAVAUX

25 Novembre 2024

Animé par Olivier VINCENT

Aides financières en faveur des clients

Objectif :

Argumentez vos devis en maîtrisant l'ensemble des aides en faveur des travaux d'économies d'énergie.

Programme :

Le crédit d'impôt transition énergétique, L'éco prêt à taux zéro, les obligés, critères, mentions obligatoires, Les aides « habiter mieux » de l'ANAH, L'éco chèque logement Occitanie, La TVA à taux réduit, Les aides locales, La fondation du Patrimoine, Le principe d'éco-conditionnalité et le cumul des aides.

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 72 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 200 €)

Salarié 80 €
(participation CONSTRUCTYS 192 €)

Salarié autre..... 272 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

Partenaire de la CAPEB



Visserie, perçage, outillage, électroportatif, fixation...



BERNER se positionne comme l'un des leaders de la distribution pour les professionnels du bâtiment.

Découvrez les avantages dédiés aux adhérents CAPEB-CNATP

Vous souhaitez être mis en relation avec les commerciaux BERNER?

QUALIPV module ELEC

du 9 au 11 Octobre 2024

Animé par ÉTÉ FORMATION

Objectif :

Connaître les enjeux économiques, les applications, les procédés et principes de pose

Programme :

Principe et technologie des systèmes photovoltaïques

- Principe de base de conversion photovoltaïque - Le marché, le dimensionnement, la réglementation
- Normalisation - sécurité
- Dimensionnement d'une installation (évaluation des besoins, étude des coûts, rentabilité)

Travaux pratiques : les sites isolés et le raccordé au réseau QCM et bilan



Lieu: CAPEB 09
Durée: 24 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 900 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 60 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 840 €)

Salarié 324€
(participation CONSTRUCTYS 576 €)

Salarié autre..... 900 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

FEEBAT RENOVE

du 23 au 25 Octobre 2024

Animé par Gwendal LECOMTE

Devenir responsable technique en rénovation énergétique de logements



Objectif :

- Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »
- Savoir repérer les principaux risques en fonction des différents types de bâti, savoir les prévenir.
- Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- Identifier leurs interfaces et leurs risques de dégradations associées. Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 710 €

RESTE
À
CHARGE*

Coût de la formation: 660€ + 50€ QCM
Formation remboursée à hauteur de 660€
ON SE CHARGE DE TOUT

L'entreprise établira un chèque de 710 €
par stagiaire à l'inscription.
Repas à la charge
des stagiaires

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

IRVE Niv.1

12 Novembre 2024

Animé par Groupe CAHORS

Objectif :

- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Mettre en œuvre et en service les bornes de charge.
- Être certifiés à l'issue de la formation et être en capacité d'obtenir la certification EV Ready de niveau P1.
- Déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique,
- Connaître les réglementations propres aux ERP et aux parkings,
- Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
- Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes



Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 380 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 100€
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 280 €)

Salarié 188 €
(participation CONSTRUCTYS 192 €)

Salarié autre..... 380€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

MANIP. DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

FORMATION
ÉLIGIBLE
AU CPF

du 23 au 27 Septembre 2024

Animé par CTFPA

Formation préparatoire à l'attestation d'aptitude catégorie 1

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation, pompe à chaleur et froid commercial ou industriel (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens des arrêtés du 30 juin 2008, du 16 avril 2010 et du 29 février 2016 (référentiels).

Formation en 3 parties:

- **Théorique:** Théorie des machines frigorifiques, Le diagramme enthalpique, Impacts environnementaux et réglementation des fluides frigorigènes...
- **Pratique:** Récupération du fluide, Mise sous pression d'azote, Tirage au vide, Charge en fluide, Contrôle d'étanchéité électronique ...
- Tests

Lieu: CAPEB 09
Durée: 40 heures sur 5 jours
Coût de la formation: 1 360€

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 0 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 1 360 €)

Salarié 400 €
(participation CONSTRUCTYS 960 €)

Salarié autre..... 1 360 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

PROFESSIONNEL GAZ

du 5 au 7 Novembre 2024

Animé par QUALIGAZ

Nous vous proposons, par le biais de ce stage, de vous préparer au passage du Test QCM obligatoire pour accéder à l'appellation

PROFESSIONNEL GAZ INSTALLATION.

Rappelons que cette appellation, outre sa garantie d'efficacité et de sérieux qu'elle procure à votre entreprise, vous permet :

- De limiter les risques d'anomalies
- De réduire le coût des certificats de 80%
- D'éviter les contrôles systématiques

Révision des RÈGLES techniques et entraînement au QCM



Lieu: CAPEB 09
Durée: 24 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 900 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 60 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 840 €)

Salarié 324 €
(participation CONSTRUCTYS 576 €)

Salarié autre..... 900€
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

A.N.C - Assainissement Non Collectif

du 5 au 6 décembre 2024

Animé par AQUALOGIK

Assainissement Non Collectif : les pièges à éviter

De nouvelles obligations sont imposées aux communes, en matière d'assainissement non collectif, et notamment la mise en œuvre d'un contrôle technique des ouvrages.

Objectif :

Maîtriser les différents procédés, leur principe de base et spécificités respectives, et être capable d'installer un assainissement autonome dans le respect de la filière assainissement, de savoir identifier les pièges à éviter et écarter tout risque de contentieux juridique.

Programme :

Acteurs de l'ANC, Principe de fonctionnement et de dimensionnement, Dispositifs de traitement en ANC, infiltration des eaux traitées en ANC, Bilan et synthèse

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 600 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 40 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 560 €)

Salarié 216 €
(participation CONSTRUCTYS 384 €)

Salarié autre..... 600€
(nous contacter pour les prises en charge)

[Cliquer Ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

ACTU. REGLEMENTAIRE MENUISERIES EXT.

8 Octobre

Animé par Gwendal LECOMTE

Actualisation règlementaire - Mise en œuvre de menuiseries extérieures

Objectif:

Actualiser ses connaissances règlementaires et techniques sur la mise en œuvre des menuiseries extérieures dans le neuf et la rénovation en conformité avec les évolutions du DTU 36.5

Programme :

- Principes généraux des menuiseries
- Les principaux produits et accessoires de pose
- Les différents modes de pose
- Les bonnes pratiques

Lieu: CAPEB 09

Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 300 €

RESTE
À
CHARGE*

Chef d'entreprise..... 20 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 280 €)

Salarié 108 €
(participation CONSTRUCTYS 192 €)

Salarié autre..... 300 €
(nous contacter pour les prises en charge)

* conditions de financement des formations page 14

[Cliquer ici pour télécharger
Le bulletin d'inscription](#)

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).



Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment

Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants.

- Pour l'année 2024, **les conditions de financement restent inchangées.**

La durée maximale par stagiaire est de 100 h et le coût pédagogique des stages techniques est à 35 €/h.

- Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI .



Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS)

L'OPCO de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de 24 € de l'heure par stagiaire et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

A la demande de la CAPEB, Constructys a supprimé les plafonds pour les moins de 50 salariés, et c'est une grande avancée pour nos entreprises.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation (montant maximum 13 €/heure/stagiaire pour les entreprises - de 11 salariés).

Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI .

Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.



- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES -

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par le CTFPA dans le cadre de la formation professionnelle continue ainsi que les prestations techniques.

Le fait que le CTFPA ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Toute prestation accomplie par le CTFPA implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. Prestations

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

Formation inter-entreprises : formation sur catalogue et formation sur le site Internet.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client.

Conseil, suivi et accompagnement formation

3. Inscription, Devis

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par le CTFPA, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial du client accompagnée du chèque de participation.

Toute commande spécifique de formation sur mesure fera l'objet d'une confirmation écrite en retournant le devis du CTFPA dûment revêtu du cachet commercial du client, signé et accompagné de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Une lettre de convocation et ou un mail indiquant le lieu exact et les horaires de la formation seront adressés au participant.

Le CTFPA ne peut être tenu responsable de la non-réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'emargement seront adressées au client après chaque formation.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux du CTFPA et ses annexes implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

5. Prix

Prestations de formation : Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, le CTFPA n'étant pas assujéti à la TVA.

6. Paiement

Le règlement du prix des formations ou des prestations techniques est effectué par :
chèque libellé à l'ordre du CTFPA.
virement en précisant le nom de l'entreprise et l'intitulé du stage ou de la prestation technique.
Espèces.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. Règlement par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :

de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CTFPA avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. Délais de paiement

Tout paiement de formation s'effectue avant l'entrée en stage du client.

9. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, le CTFPA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande au CTFPA sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le CTFPA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation dans un délai de 5 jours ouvrés ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entrainera la facturation du coût du reste à charge (déduction faite de la prise en charge OPCO, Fonds d'Assurance Formation, ...) de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Le CTFPA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail ou par téléphone, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait du CTFPA. En cas d'annulation définitive de la formation par le CTFPA, il est procédé à la restitution des règlements perçus. En cas de réalisation partielle par le CTFPA, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par le CTFPA ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive du CTFPA et/ou du formateur.

13. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :
des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du CTFPA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : CTFPA, 11 rue Jean Monnet - BP6 - 31240 SAINT JEAN ou par mail à : communication@ctfpa.fr.

En particulier, le CTFPA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée légale. Enfin, le CTFPA s'engage à ne pas diffuser, sans accord du stagiaire, à l'issue des formations toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de mises en situation.

15. Tribunal compétent

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Ainsi et en application du décret N° 2015-282 du 11 mars 2015, en cas de litige survenant entre le Client et le CTFPA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable tout recours judiciaire.

Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

ma formation

MÉTIERES DU BÂTIMENT
ET TRAVAUX PUBLICS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Chefs d'entreprise,
Conjointes Collaboratrices
& Salariés

Raison sociale :
Effectif salariés (hors apprentis):.....
Nom- Prénom du chef d'entreprise:.....
Adresse:.....
.....
N° tel:.....
Mail:.....
Activité :
N° SIRET :000 ode NAF:

A retourner dès réception

Par mail : formation@u2p09.fr

Ou courrier: CAPEB CNATP 09 BP 10133 - 09003 Foix Cedex

Merci de joindre **UN chèque PAR STAGE** à l'ordre du **CTFPA**
une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation
Indiquez ci-dessous les formations intéressantes votre entreprise en complétant le tableau

Signature / Cachet

Intitulé de la formation	Nom- Prénom stagiaire	Date de naissance	Statut
			<input type="radio"/> Artisan <input type="radio"/> Conjoint <input type="radio"/> Salarié
			<input type="radio"/> Artisan <input type="radio"/> Conjoint <input type="radio"/> Salarié
			<input type="radio"/> Artisan <input type="radio"/> Conjoint <input type="radio"/> Salarié
			<input type="radio"/> Artisan <input type="radio"/> Conjoint <input type="radio"/> Salarié
			<input type="radio"/> Artisan <input type="radio"/> Conjoint <input type="radio"/> Salarié

FINANCEMENT DES FORMATIONS

CHEF(FE)S D'ENTREPRISE, CONJOINT(E)S COLLABORATEUR OU CONJOINT(E)S ASSOCIÉ(E)S

Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA), avance les montants de vos formations techniques.

Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.

Nous assurons la gestion et le suivi de votre demande de prise en charge.



SALARIÉ(E)S DU BTP,

Constructys participe financièrement aux coûts de formation et aux salaires selon des plafonds de prise en charge.

Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.

Nous effectuons et assurons le suivi de votre demande de participation financière.



Profitez des financements pour vous former et former vos salariés !

Simplifiez-vous la gestion des dossiers avec notre service de proximité « BACK OFFICE FORMATION »

Pour tout renseignement :

Katia CATTANEO

Assistante de Direction

Chargée des formations

05.34.09.81.82

formation@u2p09.fr

Monique MACIEL

Chargée des relations avec les Entreprises

06.80.04.08.78

formation@u2p09.fr

CNATP
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE



CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
ARIÈGE